

**Direction de
l'instruction publique
du canton de Berne**

**Erziehungsdirektion
des Kantons Bern**

Mittelschul- und
Berufsbildungsamt

Office de l'enseignement
secondaire du 2^e degré et de
la formation professionnelle

Kasernenstrasse 27
Case postale
3000 Berne 22
Tél. 031 633 87 00
Fax 031 633 87 29
www.erz.be.ch
mba@erz.be.ch

Maja Huber
031 633 83 41
maja.huber@erz.be.ch



Stratégie relative au diplôme professionnel pour adultes

Objectifs et mesures 2017-2024

Date de modification :	25 avril 2017
Version :	V6A
Statut du document :	Terminé
Classification :	Interne
Auteur :	Huber Maja, INS-OSP-SFC
Nom de fichier :	616.1/2015 (754931)

Table des matières

1	Contexte et mandat	3
2	Objectifs et groupe cible.....	3
3	Analyse de la situation et du contexte.....	4
3.1	Possibilités de qualification actuellement offertes aux adultes	4
3.2	Formation complémentaire.....	6
3.3	Conseil et suivi	7
3.4	Sensibilisation et information	8
3.5	Coûts et financement	9
3.6	Acteurs, rôles et collaboration	11
4	Enjeux et champs d'action stratégiques	12
5	Vision et priorités futures	14
6	Objectifs stratégiques et mesures	14
6.1	Développer les possibilités de qualification pour les adultes.....	14
6.2	Proposer des conseils et un suivi qui renforcent le diplôme professionnel pour adultes	14
6.3	Sensibiliser et informer au sujet de l'importance de la qualification complémentaire.....	15
6.4	Piloter et financer des offres de formation adaptées aux adultes.....	15
7	Lots de travaux.....	15
8	Historique du document	21

1 Contexte et mandat

Ces deux à trois dernières années, la question de la formation professionnelle des adultes a fait l'objet de nombreuses discussions en Suisse. La formation professionnelle est un modèle de réussite en ce qui concerne l'insertion des jeunes sur le marché du travail. En revanche, la formation des adultes est mal connue et moins bien établie, bien que cette thématique revête une importance cruciale étant donné que, dans le canton de Berne, une personne de plus de 25 ans sur sept (env. 82 000 personnes) n'a suivi aucune formation postobligatoire.

Les conditions sociales et économiques en constante évolution attirent plus l'attention des milieux politiques sur la formation professionnelle des adultes et permettent de sensibiliser davantage le grand public à différentes problématiques en lien avec la formation initiale et continue des adultes et avec la (ré)insertion professionnelle de ces derniers. L'évolution des technologies, l'industrie 4.0 et la numérisation influencent considérablement le monde professionnel et entraînent souvent des réorientations professionnelles et des reconversions. Des mutations sociales prévisibles, comme les changements démographiques, ainsi que des initiatives politiques (p. ex. concernant l'immigration de masse) affectent quant à elles le marché de la main-d'œuvre qualifiée et sont à l'origine de la pénurie croissante en la matière.

En 2014, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a publié un rapport sur la certification professionnelle et le changement de profession pour les adultes, lequel recense les offres existantes et formule des recommandations en vue de développer ce domaine.

Dans ce contexte, l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP) a lancé en 2015 un processus stratégique concernant la promotion de l'acquisition de qualifications complémentaires par les adultes dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle (CII). Lors de deux ateliers, des acteurs de la formation, du monde du travail et des milieux sociaux (env. 25 participants et participantes par atelier) ont participé à l'élaboration d'une stratégie commune. L'équipe de projet, composée de collaborateurs et de collaboratrices des différentes sections de l'OSP, avait quant à elle pour mandat de créer, à l'intention du comité de pilotage, les bases nécessaires à la mise en œuvre de mesures ciblées.

2 Objectifs et groupe cible

La formation professionnelle des adultes est encouragée pour des raisons de politique économique et sociale. Du point de vue économique, il s'agit d'exploiter les potentiels en matière de main-d'œuvre qualifiée. L'objectif est de limiter le chômage et la dépendance à l'aide sociale grâce à des formations continues et à des qualifications professionnelles et, partant, de réduire les charges sociales sur le long terme. Il s'agit également de limiter les effets négatifs des changements structurels opérés dans le monde du travail en tenant compte des besoins des adultes sans diplôme professionnel et en favorisant la formation de ces derniers.

Font partie du groupe cible les adultes de 25 ans et plus qui

- disposent d'une expérience professionnelle mais pas d'un diplôme (travailleurs et travailleuses non qualifiés) et qui souhaitent obtenir une qualification ;

- désirent se réorienter sur le plan professionnel et ont par exemple besoin d'autres qualifications que celles dont ils disposent déjà (reprise d'une activité professionnelle, changement de métier, reconversion)¹ ;
- ont une place d'apprentissage (c.-à-d. qu'ils souhaitent effectuer une formation professionnelle initiale ordinaire ou raccourcie).

Les personnes âgées de *moins de 25 ans* qui se trouvent dans l'une des situations susmentionnées ne font pas partie du groupe cible et doivent en premier lieu viser une formation ordinaire au degré secondaire II.

Les migrants et migrantes qui remplissent les conditions de base font partie du groupe cible et sont pris en compte dans les réflexions stratégiques. Il est crucial qu'ils puissent communiquer en allemand ou en français. En fonction de la profession, un niveau linguistique B1 ou B2 selon le CECR² est requis pour pouvoir accéder à la formation correspondante.

Etant donné que les immigrés et immigrées doivent en premier lieu acquérir des connaissances linguistiques suffisantes et trouver leur place dans le monde professionnel, ils sont concernés par nombre des questions qui se posent en lien avec la qualification complémentaire. Les scénarios de l'Office fédéral de la statistique tablent sur des différences considérables à long terme entre la population étrangère et la population suisse : en 2014, chez les 25 à 64 ans, 25 pour cent des étrangers et étrangères résidant en Suisse n'avaient pas effectué de formation postobligatoire, contre 7 pour cent des Suisses.³

Dans l'ensemble, le groupe cible est très hétérogène ; il existe des différences avant tout en ce qui concerne les compétences déjà acquises, les ressources personnelles et sociales et les motivations.

Les prestations en matière d'information, de conseil et de suivi doivent tenir compte de cette hétérogénéité ainsi que des différences en termes de niveau de formation, de degré d'insertion professionnelle et d'aptitudes personnelles. Par conséquent, il convient non seulement d'orienter les personnes concernées vers les structures ordinaires de la formation professionnelle, mais aussi de rechercher des solutions adaptées à leur situation personnelle.

3 Analyse de la situation et du contexte

3.1 Possibilités de qualification actuellement offertes aux adultes

Dans le canton de Berne, près d'une personne sur dix termine sa formation professionnelle initiale alors qu'elle est âgée de plus de 25 ans, ce qui correspond à 1013 personnes sur 9623 selon les données de 2014.

Différentes voies s'offrent aux adultes pour obtenir une qualification complémentaire. La plupart du temps, les diplômes sont acquis dans le cadre d'un apprentissage conventionnel (formation professionnelle initiale ordinaire) ou raccourci. Les possibilités de qualification spécia-

¹ Il est question des diplômes du degré secondaire II ; le degré tertiaire (formation professionnelle supérieure, hautes écoles) n'entre ici pas en ligne de compte.

² CECR = Cadre européen commun de référence pour les langues ; niveaux : utilisation élémentaire de la langue = A1, A2 ; utilisation autonome de la langue = B1, B2 ; utilisation expérimentée de la langue = C1, C2.

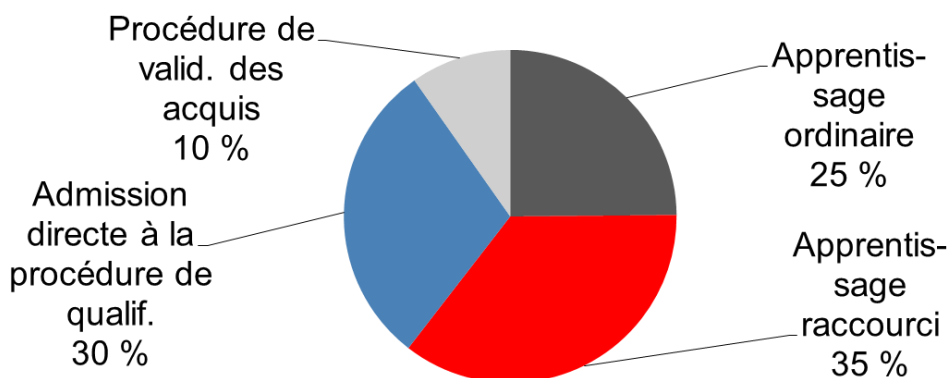
Niveau B1 = Peut communiquer en allemand ou en français dans presque toutes les situations du quotidien.

Niveau B2 = Peut exprimer spontanément son opinion sur différents sujets.

³ Scénarios de l'évolution démographique de la Suisse 2015-2045, OFS, 2015.

lement destinées aux adultes expérimentés sont nettement moins répandues. Il s'agit de l'admission directe à la procédure de qualification (en vertu de l'art. 32 de l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle [OFPr]) et en particulier de la procédure de validation des acquis (voir figure ci-dessous⁴). Un taux important d'échecs est cependant enregistré en ce qui concerne l'admission directe à la procédure de qualification (interruption du processus ou échec aux examens).

Diplôme professionnel pour adultes dans le canton de Berne, part des différentes possibilités de qualification, 2014



La procédure de validation des acquis constitue une alternative à l'admission directe à la procédure de qualification. Elle consiste à faire évaluer et reconnaître les compétences acquises. En Suisse alémanique, cette procédure est actuellement possible dans 13 professions. Les cantons de Berne, de Zurich et de Zoug s'en chargent pour l'ensemble des cantons alémaniques. Dans la partie germanophone du canton de Berne, la procédure de validation des acquis est effectuée dans les professions suivantes : employé-e de commerce CFC, gestionnaire du commerce de détail CFC, mécanicien/ne de production CFC, cuisinier/ère CFC, spécialiste en restauration CFC, maçon/ne CFC et médiamaticien/ne CFC. Dans la partie francophone du canton, elle est effectuée dans les professions suivantes : mécanicien/ne de production CFC et assistant-e socio-éducatif/ve CFC. En Suisse romande, tous les cantons se chargent de la procédure de validation des acquis, et ce dans 14 professions. Les ressortissants et ressortissantes bernois francophones y ont accès.⁵

Les adultes peuvent également obtenir une qualification complémentaire par étapes, comme le permet par exemple la formation modulaire dans l'industrie horlogère avec ses diplômes partiels : opérateur/trice en horlogerie AFP puis horloger/ère CFC ou praticien/ne en mécanique AFP puis mécanicien/ne de production CFC. Ces formations sont notamment proposées au CIP à Tramelan.⁶

Les différentes possibilités prévues, qui ont été exposées brièvement ici, se distinguent les unes des autres notamment en ce qui concerne les exigences posées aux candidats et candidates en matière d'expérience professionnelle, de compétences de base et d'organisation

⁴ Source : Statistique de la formation professionnelle initiale (escada, SFE, SF ; propres calculs)

⁵ orientation.ch > Certification professionnelle pour adultes > Validation des acquis > Offres de VAE

⁶ www.cip-tramelan.ch

personnelle. Le degré de flexibilité avec lequel la formation peut être adaptée à la situation professionnelle et personnelle des candidats et candidates varie aussi de l'une à l'autre. Il s'agit de tenir compte des besoins personnels des adultes en termes d'apprentissage, mais aussi de leur situation financière (perte de revenus).

Les indicateurs relatifs au diplôme professionnel pour adultes fournissent des informations concernant l'offre, la fréquence à laquelle les différentes possibilités sont utilisées et leur évolution quantitative. Les données relatives aux interruptions et les taux d'échecs permettent quant à eux de déterminer les obstacles et les éventuelles lacunes. A l'heure actuelle, ces indicateurs et ces données ne sont pas encore exhaustifs et ne sont pas recensés et évalués de manière suffisamment systématique.

Résumé : il faudrait développer davantage la procédure de validation des acquis en tenant notamment plus compte des situations personnelles et des difficultés des adultes, augmenter le taux de réussite (entre autres pour la procédure de qualification en vertu de l'art. 32 OFPr) et accroître l'offre dans le domaine de la procédure de validation des acquis. En outre, il est nécessaire de recueillir et d'évaluer les données de façon fiable pour pouvoir améliorer les offres de manière ciblée sur les plans quantitatif et qualitatif ; cela implique de développer le monitoring.

3.2 Formation complémentaire

En fonction de la formation qu'ils ont déjà suivie et de leur expérience professionnelle, les adultes disposent de différentes offres de formation pour se préparer en vue de leur qualification. Le terme « formation complémentaire » est utilisé dans le cadre de la procédure de validation des acquis. Les connaissances professionnelles sont transmises dans les écoles professionnelles et dans les cours interentreprises, la pratique professionnelle est acquise sur le lieu de travail (entreprise formatrice) et la culture générale est enseignée lors de cours qui y sont spécialement dédiés (dans les professions de l'économie, cet enseignement est intégré aux autres cours). Les connaissances en culture générale sont dans la plupart des cas reconstruites dans le cadre de la procédure de validation des acquis. Les adultes peuvent aussi suivre des cours privés afin d'acquérir certaines compétences, par exemple en langues étrangères ou en finances. Enfin, ils peuvent être dispensés de l'enseignement de la culture générale en cas de deuxième formation.

Dans les écoles professionnelles, les adultes fréquentent soit des classes ordinaires avec les jeunes âgés de 18 à 25 ans soit des classes qui leur sont spécifiquement dédiées. L'enseignement dispensé dans les classes pour adultes tient mieux compte de l'attitude particulière des adultes face à l'apprentissage ainsi que des échecs précédents qui ont parfois marqué leur parcours de formation. Les enseignants et enseignantes veillent ainsi à ce que les adultes connaissent une expérience positive et prennent confiance en eux.⁷

Dans le canton de Berne, il existe déjà plusieurs offres qui sont spécifiquement axées sur les besoins des adultes au niveau tant du contenu que de la méthode. La création de classes pour adultes dépend avant tout du nombre d'apprentis et d'apprenties adultes. Ainsi, dans le cadre des formations professionnelles initiales raccourcies d'assistant-e en soins et santé communautaire et d'assistant-e socio-éducatif/ve, l'enseignement est dispensé dans des

⁷ Maurer, Markus, Wettstein, Emil & Helena Neuhaus (2016). *Berufsabschluss für Erwachsene in der Schweiz. Bestandesaufnahme und Blick nach vorn*. Berne : hep Verlag ag ; p. 152.

classes spéciales pour les adultes. Il en va actuellement de même dans le cadre des formations de mécatronicien/ne d'automobiles CFC, d'installateur/trice-électricien/ne CFC, d'horticulteur/trice CFC, de maçon/ne CFC, d'installateur/trice sanitaire CFC et de charpentier/ère CFC. Dans ces professions, les apprentis et apprenties adultes visent tous un CFC, sont dispensés de l'enseignement de la culture générale et effectuent un apprentissage raccourci d'un ou deux ans.

Dans le canton de Berne, il existe en outre quelques classes destinées aux adultes qui sont admis à la procédure de qualification sans contrat d'apprentissage en vertu de l'article 32 OFPr, et ce dans les professions d'employé-e de commerce, du commerce de détail et de la restauration (cuisinier/ère, spécialiste en restauration). Ces personnes peuvent également accéder aux offres intercantionales correspondantes (notamment classes spéciales de logisticien/ne, d'opérateur/trice de machines automatisées, de gardien/ne d'animaux et de mécanicien/ne de production dans le canton de Soleure et classes spéciales de gestionnaire en intendance et de constructeur/trice de voies de communication dans le canton de Lucerne).

Enfin, dans le canton de Berne, il existe plusieurs offres spécialement destinées aux adultes en ce qui concerne l'enseignement de la culture générale : un cours annuel à la BFF⁸ et un cours semestriel à la gibb⁹ pour les adultes germanophones directement admis à la procédure de qualification. Dans le cadre de la procédure de validation des acquis, les connaissances en culture générale doivent être attestées au moyen d'un profil d'exigences particulier. Au CIP à Tramelan, l'enseignement de la culture générale est en outre dispensé en français lors de six modules, qui sont chacun sanctionnés par un certificat.¹⁰

Résumé : les offres des écoles professionnelles s'adaptent avec flexibilité aux besoins. Les classes spécialement destinées aux adultes constituent la solution idéale. Leur création dépend toutefois du nombre d'apprentis et d'apprenties adultes. Un pilotage interscolaire est nécessaire pour axer encore davantage les offres sur les besoins et les accorder entre elles.

3.3 Conseil et suivi

Le portail d'accès à la procédure de validation des acquis (pour les adultes qui sont intéressés par une qualification complémentaire) est géré par les centres d'orientation professionnelle (www.erz.be.ch/bfe > français) dans le canton de Berne.

La procédure de validation des acquis est structurée en cinq étapes impliquant divers acteurs aux rôles différents. Le processus formel est du ressort des conseillers et conseillères en formation de la Section de la formation en entreprise (SFE) ou de la Section francophone (SF), alors que les séances d'information spécifiques aux professions sont organisées par les Services centraux de l'Orientation personnelle et professionnelle. Les consultations individuelles en matière de formation et d'emploi avec les personnes intéressées sont mises sur pied dans le cadre d'une collaboration entre les différentes sections compétentes de l'OSP. Enfin, les experts et expertes des organisations du monde du travail (OrTra) ont une double fonction : ils sont, d'une part, les interlocuteurs et interlocutrices pour toutes les questions relatives au contenu de la procédure et, d'autre part, les personnes chargées d'évaluer la procédure.

⁸ www.bffbern.ch

⁹ www.gibb.ch

¹⁰ www.cip-tramelan.ch

Il arrive régulièrement que des adultes interrompent leur formation professionnelle avant son terme. Dans le canton de Berne, cela concerne environ un tiers des personnes ayant été admises directement à la procédure de qualification en vertu de l'article 32 OFPr (2015 : 317 admissions, 68 interruptions, 34 échecs à la procédure de qualification et 215 réussites à la procédure de qualification). Différentes raisons expliquent les interruptions de formation. Certaines sont identiques pour les adultes et pour les jeunes ; d'autres en revanche sont liées aux particularités de l'âge adulte (p. ex. difficultés financières, surcharge due à des difficultés multiples, manque d'intégration sociale ou de suivi au cours de la formation).¹¹

Résumé : il convient d'examiner s'il est possible de mettre en place un processus structuré en plusieurs étapes, tel que le connaît la procédure de validation des acquis, pour les autres procédures de qualification. Le portail d'accès à la procédure de validation des acquis devrait être étendu à tous les diplômes professionnels pour adultes et, partant, accroître la visibilité de l'accès à toutes les possibilités existantes. Les prestations de conseil et de suivi qui sont actuellement à la disposition des personnes intéressées par la procédure de validation des acquis devraient être étendues de manière adéquate et proposées également aux personnes intéressées par l'admission directe à la procédure de qualification en vertu de l'article 32 OFPr. En outre, il faudrait clarifier spécifiquement les circonstances négatives à la source de l'échec de la formation et définir des mesures de suivi en conséquence afin d'influer positivement sur les taux de réussite. Cependant, de telles mesures engendreraient des charges supplémentaires en personnel et en matériel qui ne sont pas encore clairement déterminées. Il est recommandé d'harmoniser au sein de l'OSP les différents processus et les différentes activités en lien avec l'accès aux offres, le conseil et le suivi. Toutes les procédures pourraient se dérouler selon le même processus.¹²

3.4 Sensibilisation et information

Les personnes externes trouvent les informations relatives au diplôme professionnel pour adultes dans le canton sous les liens suivants : www.erz.be.ch/dpa (OSP, SFE et SF) et www.erz.be.ch/bfe > Français (OSP, centres d'orientation professionnelle).

Quelque 1000 adultes (âgés de 25 ans ou plus) terminent chaque année une formation professionnelle initiale. Cependant, comme expliqué précédemment, une personne âgée de plus de 25 ans sur sept ne dispose d'aucun diplôme du degré secondaire II dans le canton de Berne. Certaines d'entre elles devraient avoir les possibilités et le désir d'obtenir une qualification complémentaire, notamment pour accroître leur employabilité¹³. Une grande partie du groupe cible et des services spécialisés ne semblent toutefois pas suffisamment recevoir les informations utiles et ne peuvent donc pas se décider ou motiver les personnes concernées à acquérir un diplôme professionnel.

A l'heure actuelle, les différents acteurs impliqués, tels que la Confédération (p. ex. SEFRI), les cantons et leurs offices et services compétents ainsi que les OrTra, ne communiquent pas

¹¹ Voir la note de bas de page 7, p. 89.

¹² Maurer et al. (2016) ont développé le modèle 2025, un système simple et flexible en trois étapes : planification, acquisition des compétences, phase de clôture ; voir la note de bas de page 7, pp 160 ss.

¹³ Le potentiel inexploité ne peut être déterminé avec précision. Selon des estimations prudentes, au moins 10 pour cent des personnes sans diplôme professionnel jouissent d'une expérience professionnelle suffisante pour obtenir une qualification. Cela correspond à environ 8000 personnes dans le canton de Berne ; voir SEFRI (2014). *Diplôme professionnel et changement de profession pour les adultes. Offres existantes et recommandations pour les développements futurs*. Berne. Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation.

de manière suffisamment conséquente, durable et coordonnée au sujet du diplôme professionnel pour adultes. Il faut partir du principe qu'une partie du public cible au moins rencontre des difficultés dans sa vie et a besoin de soutien et de conseils pour prendre les décisions nécessaires. Par conséquent, il est essentiel de prévoir la coordination et l'harmonisation de la communication à moyen et long termes.¹⁴

Résumé : les canaux d'information doivent être davantage axés sur le groupe cible, les services compétents et le monde du travail. Il faut diffuser des messages et des contenus positifs en ce qui concerne la qualification professionnelle complémentaire.¹⁵ Les prestations peuvent être pilotées via le portail d'accès étendu à la procédure de validation des acquis ou à un nouveau portail relatif au diplôme professionnel pour adultes.

3.5 Coûts et financement

En ce qui concerne le financement, il convient de faire la distinction entre les coûts *directs* de la formation et les coûts *indirects* induits par la perte de gains pendant la formation.

Pour les adultes disposant d'un contrat d'apprentissage, les conditions relatives à la prise en charge des coûts *directs* sont les mêmes que pour les jeunes. Ainsi, les coûts de la formation (fréquentation de l'école, participation aux cours interentreprises, examens de fin d'apprentissage) sont financés par le canton. Dans le cadre de l'admission directe à la procédure de qualification en vertu de l'article 32 OFPr, les personnes sans première qualification peuvent fréquenter gratuitement l'école professionnelle dans le canton de Berne et les classes spéciales extracantonales. La participation aux cours interentreprises est recommandée, mais ces personnes doivent en supporter les coûts. La procédure de validation (formation complémentaire incluse) est quant à elle aussi gratuite pour les personnes sans première qualification qui sont domiciliées dans le canton de Berne (hors frais de matériel). Lorsqu'il s'agit d'une deuxième qualification, les émoluments s'élèvent au moins à 1380 francs et au plus à 4380 francs.

Le financement des coûts directs (frais d'information, de conseil, de scolarisation et de procédure) diffère en fonction de la voie choisie et du fait qu'il s'agit d'une première ou d'une deuxième qualification. La prise en charge des coûts varie aussi selon les cantons. Les candidats et candidates adultes ne sont donc pas traités sur un pied d'égalité. La perte de gains pendant la formation (coûts *indirects*) dépend pour sa part du montant du salaire perçu avant et pendant la formation, de la durée de la formation et de la réduction du degré d'occupation occasionnée par la formation.

Il est souvent difficile pour les personnes intéressées de financer leur formation. Il existe certes plusieurs possibilités de soutien (subsides de formation, fonds de branche, fondations), mais les instruments de la collaboration interinstitutionnelle (CII) servant à couvrir les frais d'entretien (coûts *indirects*) sont rarement utilisés car l'accent est trop peu mis sur l'importance des qualifications complémentaires pour une intégration durable sur le marché du travail (allocations de formation de l'assurance-chômage, aide sociale pour le financement des coûts directs et indirects).¹⁶

¹⁴ Les offices régionaux de placement (ORP) établissent par exemple souvent un premier contact avec les personnes souhaitant être admises directement à la procédure de qualification en vertu de l'article 32 OFPr (et qui sont donc au chômage). Cette situation constitue déjà un obstacle à l'admission car ces personnes n'ont pas accès au marché du travail, qui est nécessaire pour le travail pratique individuel (TPI) dans le cadre de la procédure de qualification.

¹⁵ Voir la note de bas de page 7, p. 81.

¹⁶ Voir la note de bas de page 7, pp 73 ss.

Il est plus facile pour les personnes concernées de financer les coûts indirects lorsque la procédure visant l'obtention d'un diplôme professionnel peut avoir lieu en parallèle à l'exercice d'une activité lucrative (à temps partiel) que si elles effectuent une formation professionnelle initiale ordinaire ou raccourcie et perçoivent un salaire d'apprenti (éventuellement majoré).

Résumé : il est important que le plus de personnes possible puissent acquérir les compétences requises (formation complémentaire) et effectuer la procédure de qualification en cours d'emploi car elles doivent alors supporter moins de coûts que si elles devaient entreprendre une formation professionnelle initiale ordinaire avec contrat d'apprentissage. Le fait que la formation s'effectue avec ou sans contrat d'apprentissage ne devrait pas être déterminant pour la prise en charge des coûts par le canton. Il convient toutefois d'observer aussi le taux de réussite dans les différentes voies : la situation n'est pas idéale lorsque les coûts sont inférieurs mais qu'ils sont couplés à un taux d'échec nettement plus élevé. Outre les coûts, il faut également tenir compte du temps dévolu à la formation (notamment pour les manifestations sur place) et des frais de transport. Aucune distinction ne devrait être faite entre une première et une deuxième qualification en ce qui concerne les coûts car cela n'est pas pertinent pour le marché du travail. Dans les autres formations, comme l'école de maturité pour les adultes ou les études supérieures, l'obtention d'une deuxième qualification ne justifie pas d'augmenter les écolages.

3.6 Acteurs, rôles et collaboration

La promotion de la formation professionnelle pour les adultes requiert la collaboration de divers acteurs aux rôles différents :

Acteurs principaux	Rôles et collaboration
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)	<ul style="list-style-type: none"> - Prescriptions (législation sur la formation professionnelle, guides, etc.) - Bases (études, données, etc.) - Informations (campagne de sensibilisation, etc.) - Collaboration interinstitutionnelle (CII) (avec le seco, le SEM, l'OFAS, etc.)
Organisations du monde du travail (OrTra)	<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage des besoins (en main-d'œuvre qualifiée) - Expertise en matière de contenus de formation
Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP) du canton de Berne	<ul style="list-style-type: none"> - SFE et SF : admission, conseil, procédure de qualification - Centres d'orientation professionnelle : biznext planification de carrière : portail d'accès, conseil - Section des écoles professionnelles (SEP) et SF : pilotage des écoles professionnelles et des offres complémentaires - Section de la formation continue (SFC) : promotion de la formation continue pour les adultes - Collaboration interinstitutionnelle (CII) (avec le beco, la SAP, etc.)
Ecoles professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des offres de formation, transmission de la formation
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration avec le SEFRI - Informations (p. ex. orientation.ch) - Formulation de recommandations pour l'harmonisation intercantonale (p. ex. en matière de financement) - Conférences spécialisées pour l'échange d'informations et d'expériences entre les responsables cantonaux de la formation professionnelle (CSFP), de l'orientation professionnelle et personnelle (KBSB) et de la formation continue (IKW)

Résumé : il convient de prendre des mesures au sein de l'OSP pour clarifier les compétences, les processus et les prestations. La coordination des activités au sein de l'OSP et dans le cadre de la collaboration avec les partenaires du monde du travail, les écoles, les autres cantons et les autres institutions doit être renforcée. Enfin, il faut établir des partenariats en matière de contenus de formation lorsqu'ils permettent la réalisation des objectifs stratégiques et des mesures concrètes.

4 Enjeux et champs d'action stratégiques

La législation sur la formation professionnelle constitue un bon cadre pour la formation complémentaire des adultes. Des efforts concentrés sont nécessaires afin de renforcer le diplôme professionnel pour adultes, d'unir les forces et d'éviter les interruptions de formation.

Sur la base de l'évaluation de la situation dans les différents champs d'action (points 3.1 à 3.5) et des rôles des divers acteurs (point 3.6), nous dégageons les enjeux stratégiques suivants et les champs d'action y afférents :

Champs d'action	Acteurs	
	OSP, canton de Berne	Collaboration avec des partenaires
Possibilités pour se qualifier	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de la procédure de validation des acquis selon les besoins - Observation des évolutions au moyen d'indicateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - OrTra : pilotage des besoins en main-d'œuvre qualifiée et expertise en matière de contenus de formation
Offres de formation (formation complémentaire)	<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage et financement 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecoles prof. : transmission d'une formation adaptée aux adultes, si possible dans des classes spécifiques et avec une attestation des acquis modulaire
Conseil et suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Clarification de la collaboration et des processus - Transformation du portail d'accès à la procédure de validation des acquis en un portail visible d'accès au diplôme professionnel pour adultes - Développement des prestations de conseil et de suivi pour les personnes intéressées par une admission directe à la procédure de qualification en vertu de l'article 32 OFPr - Clarification des lacunes/situations défavorables à la formation et définition de mesures de suivi en conséquence (diagnostic en matière de soutien) - Evaluation de projets pilotes ; mise en œuvre où cela est judicieux 	<ul style="list-style-type: none"> - SEFRI : cofinancement de projets qui peuvent présenter une utilité durable pour le canton

Sensibilisation et information	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un inventaire des informations relatives aux offres, élimination des doublons - Communication au sujet d'exemples de réussite 	<ul style="list-style-type: none"> - SEFRI : campagne d'information
Coûts et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Examen des inégalités de traitement entre les premières et les deuxième qualifications 	<ul style="list-style-type: none"> - CDIP : harmonisation des coûts directs (émoluments) au niveau intercantonal

Le processus stratégique a été lancé à grande échelle afin d'avoir une vue d'ensemble. Dans ce cadre, l'accent sera ensuite mis sur les objectifs et les mesures que l'OSP peut influencer de manière considérable et qui ont des effets positifs sur la qualification complémentaire des adultes.

Pour pouvoir obtenir un diplôme professionnel, les personnes intéressées doivent remplir certaines conditions : bénéficier d'une expérience professionnelle dans le métier visé ou d'une place d'apprentissage, disposer de certaines compétences (p. ex. expression orale) et de capacités financières (formation, frais d'entretien), etc. La création des conditions nécessaires pour accéder à la formation professionnelle initiale ne fait pas directement l'objet de la présente stratégie, mais constitue un facteur de succès décisif en pratique.

Il est important de garder à l'esprit que différentes stratégies interagissent, en particulier

- l'insertion professionnelle et sociale des immigrés et immigrées, laquelle commence avec la promotion des compétences linguistiques ;
- la promotion des compétences de base (lecture, écriture, expression orale, utilisation des mathématiques et des technologies de l'information et de la communication) ;
- l'adéquation avec les mesures prises au niveau fédéral en matière de certification professionnelle et de changement de profession pour les adultes ainsi qu'avec les accords intercantonaux.

Il convient en outre de tenir compte des risques suivants s'agissant de la promotion de la qualification complémentaire chez les adultes :

- Il faut éviter de dévaloriser le CFC : les normes de qualité relatives aux compétences dont les adultes doivent disposer sont les mêmes que pour les jeunes. L'expérience professionnelle peut ne pas compenser le manque de connaissances professionnelles et de connaissances générales.
- D'autres options doivent être mises sur pied pour les personnes qui ne remplissent pas (encore) les conditions pour accéder à la formation professionnelle initiale (promotion des compétences de base, attestations des acquis, apprentissage sur le lieu de travail, etc.). Sinon, les personnes qui n'arrivent pas à accéder à la formation ou qui l'interrompent vont connaître de nouveaux échecs, source de frustration qui peut les pousser à se retirer.

5 Vision et priorités futures

La vision et les priorités suivantes découlent de l'évaluation de la situation actuelle et des mesures à adopter :

- Les adultes ont la possibilité d'obtenir des diplômes professionnels qui correspondent aux besoins spécifiques du monde du travail.
- Ils sont soutenus au moyen de prestations d'information, de conseil et de suivi selon leurs besoins afin qu'ils puissent terminer leur formation et leur procédure de qualification avec succès.
- L'objectif est que le nombre de diplômes professionnels pour adultes augmente d'au moins 50 pour cent dans le canton de Berne au cours des cinq prochaines années.
- La promotion de la formation professionnelle initiale pour adultes doit être entreprise en partenariat avec des associations et des entreprises pour contribuer à exploiter les potentiels en matière de main-d'œuvre qualifiée.
- Les efforts doivent être coordonnés si possible au niveau intercantonal, si nécessaire à l'échelle de la région linguistique.

6 Objectifs stratégiques et mesures

La vision et les priorités sont concrétisées au moyen d'objectifs stratégiques et de huit mesures visant la promotion de la formation professionnelle initiale pour les adultes. Elles seront mises en œuvre dans le cadre de l'organisation de l'OSP en collaboration avec des partenaires et feront l'objet d'un controlling. L'accent est mis sur le renforcement de la collaboration en interne et sur l'information ciblée vers l'extérieur au sujet des offres et des bonnes pratiques.

6.1 Développer les possibilités de qualification pour les adultes

Objectif stratégique :

Toutes les possibilités existantes pour obtenir un diplôme professionnel (CFC et AFP) doivent être accessibles aux adultes et développées en collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle.

Mesures :

- 6.1. a) La procédure de validation des acquis est étendue à de nouvelles professions en fonction des besoins.
- 6.1. b) L'évolution du nombre de diplômes professionnels pour adultes fait l'objet d'un suivi au moyen des principaux indicateurs.

6.2 Proposer des conseils et un suivi qui renforcent le diplôme professionnel pour adultes

Objectif stratégique :

Le conseil et le suivi des adultes doivent leur permettre de planifier et de mettre en œuvre avec succès un projet de formation réaliste et adapté à leurs besoins en vue de l'obtention d'une qualification complémentaire. On visera à réduire le taux d'interruption de formation et le taux d'échec à la procédure de qualification chez les adultes.

Mesures :

- 6.2. a) Les mandats, compétences et processus en lien avec le conseil et le suivi sont définis.
 6.2. b) Les expériences actuelles et futures sont évaluées et les bonnes pratiques intégrées aux processus courants dans la mesure du possible.

6.3 Sensibiliser et informer au sujet de l'importance de la qualification complémentaire**Objectif stratégique :**

L'importance d'obtenir un diplôme professionnel ou de changer de profession à l'âge adulte est largement reconnue (par la société et les milieux politiques).

Mesures :

- 6.3. a) L'inventaire d'informations concernant les conditions et les prestations du canton est remanié.
 6.3. b) Le public et les parties prenantes sont informés des exemples de réussite.

6.4 Piloter et financer des offres de formation adaptées aux adultes**Objectif stratégique :**

Les offres de formation correspondent aux besoins des apprentis et apprenties adultes en matière de qualification complémentaire.

Mesures :

- 6.4. a) Les besoins en termes de développement des offres de formation (formation complémentaire) sont identifiés et les lacunes comblées.
 6.4. b) La possibilité de traiter les deuxièmes qualifications à l'instar des premières en ce qui concerne les écolages et les coûts de conseil fait l'objet d'un examen.

7 Lots de travaux

Les fiches ci-après fournissent des informations sur les mesures et les lots de travaux prévus. Ces derniers seront traités au sein des structures existantes avec les dispositifs et les instruments disponibles. Les ressources nécessaires à leur mise en œuvre (charges pour les projets, coûts d'exploitation réguliers après l'introduction des nouvelles mesures, etc.) seront clarifiées dans le cadre des différents lots de travaux.

Possibilités pour se qualifier	Mesure 6.1.a La procédure de validation des acquis est étendue à de nouvelles professions en fonction des besoins.
Motivation	La procédure de validation des acquis, qui permet d'obtenir un diplôme sur dossier, est surtout proposée en Suisse alémanique par les cantons de Berne, de Zurich et, dans une moindre mesure, de Zoug. Elle est possible pour une fraction des professions, sur incitation des associations professionnelles. Les apprentis et apprenties francophones ont quant à eux accès à la procédure de validation des acquis pour toutes les professions pour lesquelles elle est proposée en Suisse romande.

	<p>La question est de savoir quelles infrastructures et prestations du canton sont disponibles.</p> <p>Des bases stratégiques, des critères et des processus sont nécessaires pour le développement de la procédure ou, le cas échéant, pour la promotion des autres possibilités de qualification dans des professions spécifiques (notamment prise en compte du rapport entre investissement et bénéfice).</p>
Liens	Lien avec les processus en matière de conseil et de suivi (mesure 6.2.a)
Ressources	Ressources internes
Compétence	Christoph Düby de la SFE/Florent Cosandey de la SF en collaboration avec l'OP
Calendrier	2017 : attribution du mandat

Possibilités pour se qualifier	<p>Mesure 6.1.b</p> <p>L'évolution du nombre de diplômes professionnels pour adultes fait l'objet d'un suivi au moyen des principaux indicateurs.</p>
Motivation	Les principaux indicateurs pour le reporting annuel doivent être définis et leur évaluation garantie : nombre d'admission, nombre de diplômes et répartition en fonction des quatre possibilités de qualification, taux d'interruption et d'échec, etc.
Liens	<p>Un outil informatique adéquat est nécessaire pour le relevé des candidats et candidates sans contrat d'apprentissage (voir mesure 6.2a).</p> <p>Projet de développement de la qualité DQ-OSP, sous-projet n° 2 : Cockpit indicateurs</p>
Ressources	Ressources internes
Compétence	Maja Huber de la SFC en collaboration avec la SFE/SF dans le cadre du sous-projet n° 2 Cockpit indicateurs, rattaché au projet de développement de la qualité à l'OSP
Calendrier	2017 : élaboration des bases ; 2018 : mise en œuvre

Conseil et suivi	<p>Mesure 6.2.a</p> <p>Les mandats, compétences et processus en lien avec le conseil et le suivi sont définis.</p>
------------------	---

Motivation	<p>Il convient de tenir davantage compte des particularités qui distinguent les diplômes professionnels pour adultes de la formation professionnelle initiale conventionnelle (destinée aux jeunes).</p> <p>Les quatre possibilités de qualification complémentaire qui s'offrent aux adultes (y c. la formation professionnelle initiale ordinaire et raccourcie et l'admission à la procédure de qualification en vertu de l'art. 32 OFPr) doivent être prises en compte, pas seulement la procédure de validation des acquis.</p> <p>Les taux de réussite doivent être accrus et les échecs évités grâce à des examens ciblés (diagnostic de soutien) ainsi qu'à des instruments de suivi et à des offres de soutien (p. ex. groupes d'échange d'expériences).</p> <p>Un outil informatique adéquat (pour les candidats et candidates sans contrat d'apprentissage) est nécessaire pour faciliter le processus sur le plan administratif. Les exigences correspondantes (cahier des charges) doivent être définies et un appel d'offres organisé.</p> <p>La communication vers l'extérieur doit être plus claire (compétences, interlocuteurs, site Internet de l'OSP, etc.).</p> <p>Certaines activités peuvent être mises en œuvre à court terme ; d'autres doivent prendre la forme de projets.</p>
Liens	Lien avec l'inventaire d'informations car celui-ci doit être remanié en conséquence (mesure 6.3.a)
Ressources	<p>Ressources internes, introduction de l'outil informatique dans le cadre d'un projet pilote impliquant quelques professions</p> <p>Portail d'accès visible relatif aux diplômes professionnels pour adultes dans toutes les régions (CHF 50 000, dans le cadre de la réorganisation globale et du repositionnement des infothèques des centres d'orientation professionnelle)</p> <p>Les examens réalisés dans le domaine du diagnostic de soutien engendreront des coûts supplémentaires et des charges en personnel encore indéterminés.</p> <p>Le développement du Centre de test (centres d'orientation professionnelle) dans la direction souhaitée ainsi que la mise sur pied et le développement continu d'un service spécialisé sur la durée devraient permettre de maintenir les investissements annuels dans des limites raisonnables. Il convient également d'examiner si un financement est possible par des tiers ou si des aides financières peuvent être perçues.</p>
Compétence	Christoph Roth de l'OP avec la SFE/la SF/l'UAI

Calendrier	2017 : attribution du mandat
------------	------------------------------

Conseil et suivi	Mesure 6.2.b Les expériences actuelles et futures sont évaluées et les bonnes pratiques intégrées aux processus courants dans la mesure du possible.
Motivation	Dans le cadre du projet pilote « 2 ^e chance pour une 1 ^{re} formation », l'OSP a mis sur pied une collaboration avec la fondation Stanley Thomas Johnson : environ 30 personnes se voient offrir la possibilité d'effectuer une formation complémentaire. Leur formation doit débiter au plus tard en août 2017 (www.2chance1formation.ch). L'évaluation du projet montrera quels éléments peuvent être repris dans la promotion du diplôme professionnel pour adultes.
Liens	Lien avec la clarification des processus et des offres (mesure 6.2.a)
Coûts	Consultations OP, évaluation
Compétence	Maja Huber, Daniel Reumiller, OSP avec le soutien du BiEv
Calendrier	2017 : évaluation de la première partie du projet pilote « 2 ^e chance pour une 1 ^{re} formation »

Sensibilisation et information	Mesure 6.3.a L'inventaire d'informations concernant les conditions et les prestations du canton est remanié.
Description	Il s'agit de mettre à la disposition du groupe cible des informations de simples, claires et adaptées.
Motivation	Les informations importantes concernant la qualification complémentaire des adultes doivent être mises à disposition de manière ciblée à l'intention des personnes intéressées, des entreprises, des associations professionnelles, des services sociaux et d'autres institutions (interlocuteurs, flyers, brochures, présentations, page Internet sur le site des centres d'orientation professionnelle accessible par un lien direct, etc.).
Liens	Dépend de la clarification des compétences (mesure 6.2.a)
Ressources	Mettre les documents à jour (CHF 30 000)
Compétence	Daniel Reumiller de l'OP en collaboration avec la SFE/SF
Calendrier	2017 : attribution du mandat

Sensibilisation et information	Mesure 6.3.b Le public et les parties prenantes sont informés des exemples de réussite.
Motivation	Des apprentis et apprenties ayant réussi leur formation (ambassadeurs/ambassadrices) et des entreprises engagées montrent la plus-value de la formation complémentaire, mais aussi les obstacles rencontrés. La SFE/SF, les centres d'orientation professionnelle et les experts et expertes des OrTra organisent des séances d'information spécifiques aux professions pour les personnes intéressées. Il faut coupler les efforts à la campagne de sensibilisation 2017 du SEFRI.
Liens	Dépend de la définition des compétences (mesures 6.2.a et 6.3.a)
Ressources	Ressources internes, experts
Compétence	Christoph Düby de la SFE/Florent Cosandey de la SF en collaboration avec l'OP
Calendrier	Plusieurs mesures de communication dès 2017 (utilisation des canaux existants [Einsteiger, etc.]

Pilotage et financement	Mesure 6.4.a Les besoins en termes de développement des offres de formation (formation complémentaire) sont identifiés et les lacunes comblées.
Motivation	Un pilotage interscolaire permet de montrer où des offres doivent être développées pour mieux convenir aux adultes et où il existe des lacunes (au niveau régional, dans une profession). Les travaux se basent sur les classes spécifiques existantes comptant des apprentis et apprenties adultes (formation professionnelle initiale raccourcie, préparation à la procédure de qualification ou formation complémentaire dans le cadre de la procédure de validation des acquis) ainsi que sur l'enseignement de la culture générale destiné aux adultes. Il convient de clarifier l'accès aux situations d'apprentissage optimales et, éventuellement, la possibilité de ne pas respecter le principe du lieu de formation afin de pouvoir constituer des classes pour adultes dans les professions comptant beaucoup d'apprentis et d'apprenties plus âgés. A cet égard, il faut tenir compte des offres intercantionales (pour proposer un nombre de places suffisant).

Liens	Promotion des compétences de base chez les adultes : offres en lien avec la qualification complémentaire, priorité 2017-2018 dans la profession d'assistant-e en soins et santé communautaire CFC sur les sites de la BFF, de la bfsI, du BWZ et du bzi Informations sur les offres existantes (mesure 6.3.a)
Ressources	Pour l'analyse des besoins (év. mandat externe)
Compétence	Christian Bürki de la SEP (y c. groupe d'experts pour l'enseignement de la culture générale) en collaboration avec la SF, la SFC (compétences de base) et l'OP
Calendrier	Analyse des besoins en 2018

Pilotage et financement	Mesure 6.4.b La possibilité de traiter les deuxièmes qualifications à l'instar des premières en ce qui concerne les écolages et les coûts de conseil fait l'objet d'un examen.
Motivation	La pertinence du diplôme pour le marché du travail devrait constituer un critère important en matière de soutien. Le fait qu'il s'agit d'une première qualification ne constitue pas un critère pour l'école de maturité pour adultes ni pour les études supérieures. On peut cependant partir du principe qu'obtenir une première qualification est plus compliqué qu'obtenir une deuxième qualification. Cet état de fait devrait être pris en compte en ce qui concerne l'engagement du canton.
Liens	Il s'agit d'un élément essentiel pour la CSFP en matière d'harmonisation intercantonale.
Ressources	Ressources internes, év. mandat pour l'estimation des coûts
Compétence	Florent Cosandey de la SF en collaboration avec la SFE, l'OP et la SFC
Calendrier	2017

8 Historique du document

Nom du fichier

Auteur Maja Huber, INS-OSP-SFC

Suivi des modifications

Version	Nom	Date	Remarques
	Maja Huber	25.04.17	Validation par le CD OSP
V5	Maja Huber	20.03.17	Intégration des propositions de Christoph Roth et du comité de pilotage, contrôle par Theo Ninck le 27.03.17
V4	Maja Huber	30.01.17	Intégration des propositions faites par Theo Ninck à l'intention du comité de pilotage et de Christoph Roth
V3	Maja Huber	22.12.16	Version à l'intention de Theo Ninck
V2	Maja Huber	17.11.16	Version à l'intention du comité de pilotage, séance du 01.12.16
V1	Maja Huber	02.09.16	Version à l'intention du comité de pilotage visant à recueillir ses propositions

Contrôle

Version	Service	Date	Visa	Remarques
	Theo Ninck	27.03.17	TNI	

Validation

Version	Service	Date	Visa	Remarques
	CD OSP	25.04.17		